



**Remarques d'Ouverture par M. Mohammed Laksaci,  
Gouverneur de la Banque d'Algérie, Président de l'Association des Banques  
Centrales Africaines**

**Symposium des Gouverneurs sur le thème  
« *Inclusion financière en Afrique : défis que posent les innovations financières à  
la politique monétaire et à la stabilité financière* »**

Port-Louis, Maurice, 22 août 2013

Je voudrais, tout d'abord, remercier Monsieur Rundheersing BHEENICK, Gouverneur de la Banque de Maurice, pour l'hospitalité et l'excellente organisation des réunions annuelles de notre association. L'événement d'aujourd'hui est dédié au symposium des Gouverneurs qui traite cette année d'un thème particulièrement important pour le développement économique et social du continent, à savoir l'inclusion financière.

Il est tout à fait légitime que les banques centrales africaines prennent un rôle accru dans l'intensification de l'inclusion financière, en relation avec leurs missions de politique monétaire et de stabilité financière.

1. L'Afrique, qui avait adopté des politiques macroéconomiques prudentes et connu une période de stabilité macroéconomique et de croissance soutenue, subit depuis 2009 les effets de la crise économique mondiale. Sous l'effet de détérioration de comptes extérieurs et de faible marge de manœuvre budgétaire, les politiques monétaires sont devenues relativement accommodantes. Cependant, l'accès aux crédits reste en dessous du potentiel, en particulier pour les petites entreprises et les firmes de création récente.

Les incertitudes quant aux perspectives de reprise à court terme de l'économie mondiale, et en particulier celles liées à la situation des finances publiques dans les pays développés en situation de taux de chômage élevés, risquent d'affecter la croissance dans plusieurs pays africains, même si le continent dans son ensemble est sur un sentier de reprise relativement plus soutenu que ne l'est l'économie mondiale.

C'est dans un tel contexte que la nécessaire amélioration de l'intermédiation financière doit se poursuivre en situation de préservation ou de retour à la stabilité macroéconomique, à mesure que la stabilité financière seule n'est pas un facteur suffisant pour assurer la meilleure inclusion financière en Afrique.

2. Je voudrais, à travers l'exemple de mon pays, esquisser les développements récents en matière d'inclusion financière, en interaction avec la réforme du cadre de politique monétaire et les progrès de stabilité financière.

L'objectif d'inflation a été institué en tant qu'objectif explicite de la politique monétaire en 2010 dans le cadre de la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit, après que l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de l'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire ait pu être établie au cours des onze dernières années (2002-2012).

Avant cette importante réforme du cadre de politique monétaire, la mise à jour dès 2009 du dispositif réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire (reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires) et la mise en place d'instruments de prévision de l'inflation à court terme ont permis à la Banque d'Algérie d'affiner la conduite de la politique monétaire et de maintenir l'inflation à l'objectif cible (4 %). Cependant, si l'inflation a été maîtrisée à ce niveau durant quatorze années consécutives, son taux a excédé en 2012 le taux cible sur le moyen terme, sous l'effet de l'acuité de l'inflation endogène. Les données du premier semestre 2013 montrent que

L'approche prospective de politique monétaire appuie le retour du taux de l'inflation vers l'objectif arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit (4 %) en 2013, d'autant que la consolidation budgétaire y contribue.

La contribution de la politique monétaire à la stabilité financière reste décisive en Algérie, vu la prédominance des banques dans le système financier. Avec l'avènement de la crise financière internationale, le secteur bancaire algérien reste solide, ancré sur un ratio d'adéquation des fonds propres élevé et une rentabilité très appréciable. En effet, le capital minimum des banques a été significativement augmenté en 2009, soit quatre fois son niveau d'avant la crise, pendant que le cadre opérationnelle de l'activité bancaire a été consolidé en 2010-2011 (règles comptable, normes de gestion des risques interbancaires, conformité et contrôle interne, risques sur le marché de change interbancaire, ...).

Parallèlement, ces dernières années ont été marquées par un renforcement du dispositif de supervision, sous l'angle risque, pendant que les contrôles effectués par la Banque d'Algérie sur pièces et sur place ont été intensifiés. En effet, la Banque d'Algérie doit s'assurer en permanence de la sécurité et de la solidité du système bancaire, à mesure que ses missions en matière de supervision et de contrôle bancaire ont été renforcées dans le cadre de ses nouvelles prérogatives en matière de stabilité financière, y compris la surveillance des nouveaux produits financiers et des risques systémiques. Depuis 2010, la Banque d'Algérie dispose d'un objectif de stabilité monétaire et financière d'égale importance avec l'objectif de stabilité des prix, même si la contribution de la politique monétaire à la stabilité financière est d'importance en Algérie. Par ailleurs, les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes, ayant pour objectif la stabilisation du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre, étayent l'objectif de politique monétaire.

Sous l'angle de l'objectif de développement de l'inclusion financière, la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit d'août 2010 a permis d'instituer le droit au compte dont la mise en œuvre effective a été organisée par une instruction de la Banque d'Algérie de décembre 2012. L'objectif est de faciliter l'ouverture de comptes bancaires pour les ménages sans distinction de genre. Aussi, l'information relative à ce dispositif a été largement disséminée au profit des ménages et les 48 succursales et agences de la Banque d'Algérie, à travers le territoire national, sont pleinement investies de la mission de facilitation en matière d'ouverture de comptes bancaires pour les ménages au niveau local.

Les résultats du premier semestre 2013 sont conséquents et permettent aux ménages de tirer profit du potentiel en matière de services bancaires de base, d'autant que le système de paiement de masse moderne, aux standards internationaux, est fonctionnel depuis mai 2006. Depuis cette date, la télé compensation interbancaire au niveau national est fonctionnelle, mais son potentiel est faiblement utilisé. Ce qui permet de prendre en charge largement les opérations liées aux nouveaux comptes ouverts à partir de début janvier 2013, pendant que la préférence des ménages pour la monnaie fiduciaire caractérise la demande de monnaie en Algérie.

Parallèlement, le réseau des banques connaît une densification, notamment en dehors des grandes villes, qui contribue à augmenter à partir de l'année en cours l'utilisation de

l'infrastructure moderne des systèmes des paiements disponible qui couvre tout le territoire national et ce, au profit du nécessaire développement des paiements de masse et donc de l'inclusion financière.

Quant aux nouvelles conditions de banque édictées en juin 2013 par le Conseil de la monnaie et au crédit, elles ont substantiellement réduit le coût de l'accès aux services bancaires aussi bien pour les entreprises que pour les ménages. Ces nouvelles conditions de banque ont institué la gratuité de certains services bancaires de base.

Sous l'angle de l'accès au crédit, le potentiel de développement de l'inclusion financière reste important en ce qui concerne les ménages. Si les crédits hypothécaires aux ménages connaissent une progression corrélée à l'offre de logements promotionnels, le crédit à la consommation (hors crédit hypothécaires) a été interdit pour éviter une « bulle » en la matière et donc le surendettement des ménages, pendant que la modernisation des centrales de risques est en voie être complétée. Cependant, les épargnes financières accumulées par les ménages représentent une source de plus en plus importante pour les banques en termes de moyens d'action.

Pour ce qui des crédits aux entreprises du secteur privé, et pour les onze dernières années (2002-2012), leur taux d'accroissement moyen est estimé à 20 % contre une croissance globale moyenne des crédits qui s'établit à 16,1 %. En conséquence, la part des crédits au secteur privé a atteint 52,3 % du total de crédits distribués par les banques à fin 2012, alors que ce ratio était de 43,5 % à fin 2002. De plus, comparativement à plusieurs pays émergents et en développement, la progression des crédits s'est poursuivie au rythme d'avant la crise financière mondiale (2008) et même à un taux plus élevé à partir de 2009. Cela confirme le caractère soutenu de l'expansion des crédits au secteur privé, appuyé par des conditions financières de plus en plus favorables et des mécanismes de garantie. En la matière, l'année 2012 a enregistré l'effet de l'important soutien financier apporté par l'Etat à partir de 2011 pour stimuler les crédits à moyen terme aux PME. De plus, dès janvier 2013, des mesures de facilitation d'accès au crédit ont été prises par les banques, notamment la limitation de la documentation administrative, le délai d'étude des dossiers ramené à un mois et la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales d'août 2010 relative à la monnaie et au crédit.

Par ailleurs, quelques institutions dites de microfinance et gérant des dispositifs d'aide au financement contribuent, dans une certaine limite, à l'inclusion par le crédit.

Enfin, l'approfondissement de la réforme du secteur financier en Algérie prend en charge de manière plus soutenue, à partir de l'année 2013, l'important volet de l'inclusion financière, c'est-à-dire un meilleur accès des ménages et PME au crédit bancaire ainsi qu'à des services bancaires de base de qualité. Une évaluation du secteur financier (EFSAP) prévue pour septembre-octobre de l'année en cours permettra de dégager des axes de consolidation additionnelle de la stabilité financière et d'approfondissement du secteur bancaire visant des fruits de l'inclusion financière mieux disséminée entre les PME et les ménages.

Pour terminer, je souhaite plein succès aux travaux de notre symposium. La densité du programme et la qualité des interventions stimuleront, sans aucun doute, des échanges d'expériences bénéfiques à nous tous. Je vous remercie pour votre attention.